

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 JUN 2015

Délibération
n° 2015.06.254

**Patrimoine du
GrandAngoulême :**
mise en place d'un
agenda
d'accessibilité
programmée AD'AP

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Elisabeth LASBUGUES à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Isabelle LAGRANGE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.254**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**PATRIMOINE DU GRANDANGOULEME : MISE EN PLACE D'UN AGENDA
D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE AD'AP**

Le GrandAngoulême possède un patrimoine construit important, recevant du public. dix-sept sites sont recensés : le centre aquatique patinoire Nautilus, le parc des expositions Espace Carat, la salle de spectacles La Nef, le centre équestre de la Tourette, le conservatoire G. Fauré, le multi-accueil Les Poussins, le siège du GrandAngoulême, le Point Vert à l'Ecopôle, l'école d'Art (rue des Acacias et Basseau), le stand de tir, le pôle d'activité du Grand Girac, le stade d'athlétisme, le camping du Plan d'eau, le siège de la STGA, le local de location Vélo et l'Office de tourisme du pays d'Angoulême.

Les évolutions réglementaires relatives à l'accessibilité obligent les propriétaires à adapter leurs bâtiments.

Dans le cadre de la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 et de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relatives à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) existants, le propriétaire d'un ERP ou d'une Installation Ouverte au Public (IOP) qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde aux exigences réglementaires et prévoit le programme, le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

L'Ad'AP doit être déposé avant le 27 septembre 2015 et dans les pièces à joindre au dossier il y a la délibération autorisant la collectivité à présenter la demande de validation.

Le GrandAngoulême est concerné par ce programme de mise en conformité de l'accessibilité.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) telle que présentée ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à déposer la demande de validation auprès des services concernés et à signer tout document afférent à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 30 juin 2015